

**Désignation du Commissaire aux comptes  
de l'Université de Toulouse.**

**Conseil d'administration du 6 octobre 2025**

**Délibération 2025/10/CA-003**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3, L. 712-9 et L.762-5 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;*

*Considérant le changement de statut au 1<sup>er</sup> janvier de l'établissement et par conséquent la nécessité de renouveler le marché relatif au Commissaire aux comptes ;*

*Considérant l'accord cadre de l'AMUE ;*

*Considérant l'analyse des 5 offres reçues effectuée par la commission ad hoc ;*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**- APPROUVE la conclusion d'un marché subséquent relatif à la certification des comptes et désigne la société Ernst & Young Audit en tant que commissaire aux comptes de l'Université de Toulouse pour les six prochains exercices (2025-2030).**

Toulouse le 6 octobre 2025,

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Date de transmission à la Rectrice de Région  
académique et publication :

13 octobre 2025

Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 37

Nombre de voix favorables : 34

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 3